

Sous-titrage télé : nous ne sommes pas encore en 2010...

PHILIPPE ROCCHI

Avec la loi du 11 février 2005, les grandes chaînes de télévision vont devenir totalement accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. L'article 74 de la loi oblige en effet les principaux opérateurs à sous-titrer 100% de leurs programmes d'ici 2010. À trois ans de cette échéance, où en est-on ?

Tous les genres télévisuels ne sont pas logés à la même enseigne. Les films, téléfilms et séries sont ainsi généralement sous-titrés sur TF1, France télévision, Arte et, progressivement, M6.

Pour les émissions et magazines, le service public est très en avance en rendant accessible une large part de son offre à l'exception de France 5 qui semble avoir du mal à emboîter le pas. TF1 se décide enfin à faire de timides efforts avec *"Attention à la marche"* qui est constamment sous-titré, grâce à la volonté de son animateur, tout comme *"Le maillon faible"* et *"La roue de la fortune"*. Mais aucun des nombreux magazines de la chaîne ne bénéficie de ce dispositif... Sur M6, *"Super Nanny"* a été sous-titré pour la première fois le 16 février dernier. C'est la seule émission accessible sur la chaîne encore toute jeune sur le terrain du sous-titrage.

Si les chaînes diversifient leur offre de programmes accessibles, l'information reste un genre problématique. France 2 est encore une fois en avance sur les autres chaînes avec les journaux de 13 et 20 heures sous-titrés ainsi que presque tous les magazines d'information, dont certains en direct comme *"À vous de juger"*. De plus, depuis septembre 2006, les flashes de 6h30 et 8h45 bénéficient d'un sous-titrage et d'une traduction en langue des signes.

Mais que font les autres chaînes en cette année 2007, particulièrement riche politiquement ?

Sur France 3, les tests menés depuis plusieurs mois commencent enfin à être visibles à l'antenne. Si les journaux ne sont toujours pas accessibles, l'émission politique dominicale *"France Europe Express"* sera sous-titrée dès le 11 mars et la série de spéciales *"Français, votez pour moi"* l'est d'ores et déjà, et le tout en direct. Les deux grandes soirées électorales devraient probablement aussi être accessibles sur France 3, et ce pour la première fois...

Quant aux chaînes privées, les promesses électorales des candidats semblent être contagieuses puisque, aussi bien chez TF1 que chez M6, on annonce que *"ça arrive"*... Plusieurs associations, l'Unisda en tête, ont dénoncé l'absence de sous-titrage pendant l'émission *"J'ai une question à vous poser"* que TF1 a diffusée chaque lundi de février à 20h50. Pour se rattraper, la chaîne s'apprêterait à lancer le sous-titrage de ses journaux et du futur rendez-vous politique *"Face à la Une"*, c'est en tout cas ce qu'affirme le quotidien 20 minutes du 16 février dernier. Sur M6 aussi on annonce l'arrivée imminente du sous-titrage. Lors du congrès de l'Unisda du 18 janvier 2007, Alain Chartiez, directeur de l'antenne d'M6, a déclaré : *"Je vous affirme et vous confirme que M6 fera ses premières expériences de sous-titrage en direct des émissions électorales ou d'émissions d'information tournant autour de l'activité électorale dans les semaines qui viennent"*. Jour pour jour un mois après, la nouvelle émission politique *"5 ans avec"* n'était pas sous-titrée les tests étant toujours en cours... Pourtant le Conseil

Supérieur de l'Audiovisuel est plutôt clair dans sa recommandation du 7 novembre 2006 : *"Les [chaînes principales] veillent à favoriser l'accès (par sous-titrage et/ou langue des signes) des personnes sourdes ou malentendantes aux principaux programmes consacrés à l'actualité électorale diffusés aux heures de grande écoute."* Chaînes qui évoquent souvent la complexité technique et le coût du sous-titrage que France télévisions arrive pourtant à assumer...

L'enjeu des années à venir ne se situe cependant pas réellement du côté de ces grandes chaînes. La loi a été votée et, avec plus ou moins de bonne volonté, les opérateurs devront s'y contraindre. La véritable interrogation concerne plutôt les chaînes à l'audience restreinte qui ne sont pas soumises à l'obligation des 100%, comme France 4 ou Europe 2 TV sur la Télévision Numérique Terrestre et bon nombre de chaînes du satellite. Là, le CSA se contente de souhaiter que le maximum soit fait pour l'accessibilité mais sans fixer d'obligation chiffrée. Pour faire face à des coûts que certains ne pourront pas assumer, une solution serait que les fichiers contenant les sous-titres soient échangés entre les chaînes mais cette possibilité ne semble pas à l'ordre du jour.

Faudra-t-il une autre loi ? ❖

Philippe Rocchi

Site : www.medias-soustitres.com

Medias
sous-titrés